



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION du 15 mai 2024

PV N.24

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) - ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – FRUGIER Thomas

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Suite à la validation du Comité Directeur du District en date du 13/01 et sur proposition de la Commission Foot Animation, voici les dates et lieux des finales :

FINALE LACORRE U11

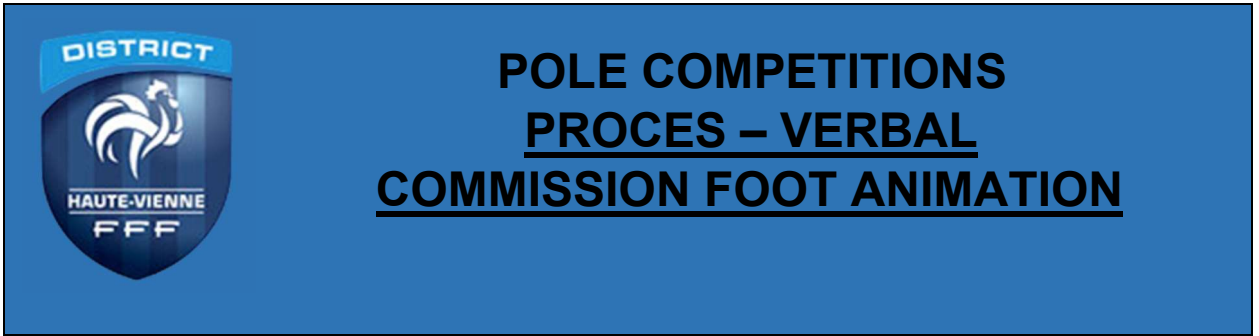
- Attribution au club de l'USA CONDAT pour le samedi 1 juin après-midi.

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi.

FINALE VILLEDIEU U11

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi.



ARBITRAGE FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Les frais d'arbitrage des finales suivantes seront réglés directement par le District aux jeunes arbitres dont le nombre est le suivant :

FINALE LACORRE U11

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13 et CAILLETON

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE FUTSAL U11

- 4 arbitres sur la journée

CATEGORIE U13

RAPPEL AUX CLUBS

*La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser **OBLIGATOIREMENT***

CHALLENGE PITCH

Vainqueurs 2024 :

- LIMOGES FOOTBALL 1 en masculin
- ENTENTE FOOT SUD / FEYTIAT / LE PALAIS en féminin

CHALLENGE BOUCHER

Les clubs qualifiés pour la finale du 8 juin 2024 à Aixe sur Vienne sont :
CA RILHAC RANCON 2 – SC VERNEUIL SUR VIENNE 3 – LIMOGES FOOTBALL 3 et AS ST JUNIEN 2

CHALLENGE CAILLETON

Les clubs qualifiés pour la finale du 8 juin 2024 à Aixe sur vienne sont :
US BEAUNE LES MINES 2 – FC PAYS AREDIEN 1 – AS AMBAZAC 1 et AS AIXE SUR VIENNE 2



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

CHALLENGE LACORRE :

Equipes qualifiées pour la finale du 1er Juin à Condat :

Occitane FC 1
Limoges Avenir Foot 1
E. Nieul ST Gence 1
FC Boisseuil 1
US Condat 1
Rilhac Rancon 1
JA Isle 1
USECC 1
FCCO 1
Limoges Landouge 1
Aixe / Vienne 1
Limoges Foot 1
CS Feytiat 1
ST Junien 1
Le Palais 1
OC Rochechouart 1

CHALLENGE VILLEDIEU :

Equipes qualifiées pour la finale du 8 Juin à Aixe / Vienne :

Verneuil / Vienne 3
JS Lafarge 2
AS Bosmie 1
Limoges Bastide 1



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

CA Rilhac Rancon 1
E. Nieuil ST Gence
JA Isle 3
Foot Sud 1

CHALLENGE FETIS-LAHITTE :

Le vainqueur du challenge U11 pour la saison 2023-24 est le club de SA LE PALAIS SUR VIENNE.

Les clubs qui représenteront le district 87 lors de la finale régionale sont : SA LE PALAIS SUR VIENNE – LIMOGES FOOTBALL

Le vainqueur de la consolante est le club de LIMOGES AVENIR FOOT

AMENDES :

- Amende de 11 euros au club de Limoges Bastide pour son forfait au plateau 4 en D3 C pour la journée du 4 mai 2024
- Amende de 21 euros à Limoges Bastide pour feuille de plateau hors délai pour le 2ème tour du Challenge Villedieu du 4 mai 2024
- Amende de 11 euros au club de Saint Just le Martel pour son forfait au 2^{ème} tour du Challenge Villedieu du 4 mai 2024

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Rappel : 3 équipes maximum par club sont autorisées sur un même secteur

La Commission vous rappelle que le club organisateur du plateau U9 ou U7 doit renvoyer au District :

- 1) Le compte rendu
- 2) La feuille de licences

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOT ANIMATION

U9/U7 : RAPPEL : Tout plateau annulé doit être signalé au District.

La commission Foot Animation vous informe que si un club ne peut pas organiser son plateau, c'est automatiquement un club du même secteur qui devra recevoir afin que les enfants puissent jouer.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**